

LIGNE 14 : OLYMPIADES < > AÉROPORT D'ORLY (LIGNE BLEUE)

LIGNE 14 SUD
DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE
À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

PIÈCE
J.12

Estimation sommaire
des dépenses pour l'acquisition
du foncier nécessaire

Direction Générale Des Finances Publiques
Direction Nationale d'Interventions Domaniales
PÔLE EVALUATIONS
3, avenue du Chemin de Presles
94417 – SAINT-MAURICE CEDEX

Téléphone : 01 45 11 62 00
Télécopie : 01 45 11 62 10
Mél : dnid@dgfip.finances.gouv.fr

Evaluations Grand Paris

Affaire suivie par : Carine DIDIER
Mél : carine.didier@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone: 01.45.11.63.25
Télécopie: 01.45.11.62.30
Votre référence : votre lettre du 21 mars 2014
Notre référence : SGP-2014-94054V0848

Saint Maurice, le 25 JUL 2014

Monsieur le Président de la Société du Grand Paris

"Le Cézanne"

30 avenue des Fruitières,

93200 Saint-Denis

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 21 mars 2014, reçu le 24 mars, vous avez, conformément à l'article R.1211-3 du code général de la propriété des personnes publiques, demandé l'estimation sommaire et globale des biens immobiliers situés dans le département de Paris (75), dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation des opérations prévues à l'article R.11-3 du code de l'expropriation en vue de la réalisation de la ligne bleue du métro Grand Paris express, prolongement de la ligne 14 au Sud, allant de Paris Olympiades à l'aéroport d'Orly.

Je vous informe par la présente que la valeur vénale de ces biens est fixée, en nombre arrondi, à **18.500.000 €**, selon détail ci-après.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour l'Administrateur des finances publiques,
et par délégation,


Frédéric LAURENT
Administrateur des finances publiques adjoint

Direction Générale Des Finances Publiques
Direction Nationale d'Interventions Domaniales
POLE EVALUATIONS
3, avenue du Chemin de Presles
94417 – SAINT-MAURICE CEDEX

Téléphone : 01 45 11 62 00
Télécopie : 01 45 11 62 10
Mél : dnid@dgfip.finances.gouv.fr

Evaluations Grand Paris

Affaire suivie par : Carine DIDIER
Mél : carine.didier@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone: 01.45.11.63.25
Télécopie: 01.45.11.62.30
Votre référence : votre lettre du 21 mars 2014
Notre référence : SGP-2014-94054V0848

Saint Maurice, le 04.07.2014

Monsieur le Président de la Société du Grand Paris

"Le Cézanne"

30 avenue des Fruitières,

93200 Saint-Denis

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 21 mars 2014, reçue le 24 mars, vous avez, conformément à l'article R.1211-3 du code général de la propriété des personnes publiques, demandé l'estimation sommaire et globale des biens immobiliers situés dans le département de l'Essonne (91), dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation des opérations prévues à l'article R. 11-3 du code de l'expropriation en vue de la réalisation de la ligne bleue du métro Grand Paris express, prolongement de la ligne 14 au Sud, allant de Paris Olympiades à l'aéroport d'Orly.

Je vous informe par la présente que la valeur vénale de ces biens est fixée en nombre arrondi à 18.500.000 €, selon détail ci-après.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour l'Administrateur des finances publiques
et par délégation,

Frédéric LAURENT
Administrateur des finances publiques adjoint



Liberté . Égalité . Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale Des Finances Publiques
Direction Nationale d'Interventions Domaniales
POLE EVALUATIONS
3, avenue du Chemin de Presles
94417 – SAINT-MAURICE CEDEX

Téléphone : 01 45 11 62 00
Télécopie : 01 45 11 62 10
Mél : dnid@dgfip.finances.gouv.fr

Evaluations Grand Paris

Affaire suivie par : Carine DIDIER
Mél : carine.didier@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone: 01.45.11.63.25
Télécopie: 01.45.11.62.30
Votre référence : votre lettre du 21 mars 2014
Notre référence : SGP-2014-94054V0848

Saint Maurice, le 04.09.2014

Monsieur le Président de la Société du Grand Paris

"Le Cézanne"
30 avenue des Fruitiers,
93200 Saint-Denis

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 21 mars 2014, reçu le 24 mars, vous avez, conformément à l'article R.1211-3 du code général de la propriété des personnes publiques, demandé l'estimation sommaire et globale des biens immobiliers situés dans le département du Val de Marne (94), dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation des opérations prévues à l'article R.11-3 du code de l'expropriation en vue de la réalisation de la ligne bleue du métro Grand Paris express, prolongement de la **ligne 14** au Sud, allant **de Paris Olympiades à l'aéroport d'Orly**.

Je vous informe par la présente que la valeur vénale de ces biens est fixée en nombre arrondi à 13.350.000 €, selon détail ci-après.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour l'Administrateur des finances publiques
et par délégation,


Frédéric LAURE
Administrateur des finances publiques adjoint



Société du Grand Paris
Immeuble « Le Cézanne »
30, avenue des Fruitières
93200 Saint-Denis

www.societedugrandparis.fr